

SAINT CYR MERE BOITIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENTRE CHAROLAIS ET MÂCONNAIS

AOÛT 2021

BULLETIN COMMUNAUTAIRE N°4

L'INFORMATION DE L'INTERCOMMUNALITÉ



© Pierre-Vincent Cornillon

PETITES VILLES DE DEMAIN

Signature de la convention.

● P. 4

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Soutien aux entreprises

● P. 12

URBANISME

PLUi de l'ex Communauté
de communes du
Mâconnais Charolais

● P. 14

BOURGVILAIN

Mairie : Lundi et jeudi 9h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h00
03.85.50.80.78
mairiebourgvilain@orange.fr
<https://www.bourgvilain.fr>

DOMPIERRE-LES-ORMES

Mairie : Du lundi au samedi de 8h à 12h
mercredi et vendredi de 14h à 17h
03.85.50.21.34
dompierreresormes.mairie@orange.fr
<https://www.dompierreresormes.fr>

GERMOLLES-SUR-GROSNE

Mairie : Mardi, vendredi et samedi de
9h à 12h
03 85 50 56 29
mairie.germollessurgrosne@laposte.net

LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE

Mairie : Mardi de 9 h à 12 h 30
Samedi de 9 h à 12 h
03 85 50 27 84
lachapelledumontdefrance.mairie@
wanadoo.fr

MATOUR

Mairie : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de
9h30 à 12h Fermée le mercredi
03 85 59 70 20
mairie@matour.fr
<https://www.matour.fr>

MONTMELARD

Mairie : Le mercredi de 9h30 à 12h et
de 14h à 16h et le vendredi de 13h30 à
15h30
03 85 50 22 16
mairie.montmelard@wanadoo.fr
<https://www.montmelard.fr>

NAVOUR-SUR-GROSNE

Mairie
Brandon vendredi de 9h à 12h
03 85 50 46 57
mairie-brandon@wanadoo.fr
Montagny-sur-Grosne lundi sur RDV
03 85 50 21 60
mairie.navour@orange.fr
Clermain lundi de 13h30 à 17h30
Mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Vendredi de 14h à 17h30

PIERRECLOS

Mairie : Lundi de 9h à 12h et 16h à 19h
Jeudi de 8 h 30 à 12 h
Vendredi de 13 h à 16 h
03 85 36 69 69
mairie.pierreclos@wanadoo.fr
<https://www.pierreclos.fr>

SAINT-LÉGER-SOUS-LA-BUSSIÈRE

Mairie : mardi et vendredi de 9h à 12 h
03 85 50 49 27
stleger71520.mairie@orange.fr

SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

Mairie : Lundi et Jeudi de 8h30 à 12h
Samedi de 8h30 à 11h30 (1er et 3ème
samedi de chaque mois)
03 85 50 49 27
mairie@saintpierreleieux71.fr
<https://www.saintpierreleieux71.fr>

SAINT-POINT

Mairie : mardi de 10h30 à 12h30 et le
jeudi de 15h30 à 18h
03 85 50 54 84
mairie.stpoint@free.fr
<https://www.saintpoint.fr>

SERRIERES

Mairie : Mardi de 15h00 à 18h00
Mercredi de 9h00 à 11h30
Jeudi de 9h00 à 11h30
03 85 35 71 64
mairie-serrieres2@wanadoo.fr

TRAMAYES

Mairie : Lundi de 15h à 17h
Mardi et jeudi de 8h30 à 12h
Mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de
14h à 16h
Samedi : de 10h à 12h
03 85 50 51 18
contactmairie@tramayes.fr
<https://www.tramayes.fr>

TRAMBLY

Mairie : Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h.
Samedi de 10h30 à 12h30
03 85 50 46 98
trambly@wanadoo.fr

TRIVY

Mairie : lundi, mardi, jeudi de 9h à 17h
vendredi de 13 à 16h
03.85.50.26.49
commune.de.trivy@wanadoo.fr
<https://www.trivy.fr>

VEROSVRES

Mairie : Lundi de 15h00 à 18h00
Jeudi de 9h00 à 12h00
Vendredi de 15h00 à 19h00 Tél :
03.85.24.80.72
mairie.verosvres@orange.fr
<https://www.verosvres.fr>

Édito	1
Projets	4
Petites villes de demain Groupe scolaire de la Noue	
Vie intercommunale	6
Conseil communautaire Services Budget	
Développement économique	12
Aides à l'économie, Click & Collect, Coworking Page	
Urbanisme	14
PLUi ex CCMC	
Assainissement	16
Travaux réalisés en 2020	
Environnement	18
Enfance et jeunesse	22
Action sociale	25
CIAS Villages Solidaires	
Tourisme	28
Commission tourisme Office de tourisme Verts Vallons	
Vie associative	31

Édito

Madame, Monsieur,

Voilà un an, les nouveaux délégués communautaires me manifestaient largement leur confiance en me chargeant de la lourde tâche de succéder à Jean-Paul Aubague. Que les membres de ce conseil communautaire en soient une nouvelle fois remerciés, mon investissement est, et sera toujours je l'espère à la hauteur de vos attentes.

Je ne suis pas là pour faire état de ma politique mais pour mettre en œuvre celle qui émane de la majorité du conseil communautaire. Nous devons travailler tous ensemble, pour assurer la qualité de vie et l'attractivité de notre territoire.

Ceci passe par plusieurs axes, que ce soit le développement économique qui comprend l'industrie, le commerce, l'artisanat, l'agriculture et le tourisme ; le développement social allant des services enfance-jeunesse aux transports de proximité, les aides à la qualité de vie, l'accompagnement au numérique, L'ensemble de ces actions sont indissociables et essentielles si nous souhaitons garder et développer l'attractivité de notre territoire. Je souhaite partager avec vous ma vision de notre communauté de communes. L'approche et le ressenti que les communes, les conseillers municipaux, les maires, ont de notre collectivité sont particulièrement importants pour la qualité de nos relations et du travail que nous avons à faire ensemble. Ce doit être avant tout une relation de confiance, d'intérêts communs, sans déséquilibres ni ressentiments négatifs.

La communauté de communes n'est pas là pour « déshabiller » les communes, pour les affaiblir. Bien au contraire, son rôle est d'apporter soutien, force et cohésion. Nous devons être performants à tous les échelons de la représentativité de notre territoire.

Preuve en est dans les actions mises en œuvre au cours de cette première année : la mutualisation des secrétaires de mairie ainsi que leur mise en réseau permet de proposer des postes attractifs avec des perspectives intéressantes, de rompre l'isolement, et surtout dans nos petites communes, d'assurer la pérennité du service à chaque commune adhérente ; la prochaine mise en place d'un véritable service « assainissement » ; la proposition d'outils communs pour mieux appréhender et anticiper l'évolution de nos budgets ; le développement de nouveaux services via la convention territoriale globale avec la CAF ; la mise en place d'aides à l'investissement économique ; l'installation

d'une plateforme d'e-commerce mise gracieusement à disposition de nos commerçants et artisans, l'opération d'amélioration de l'habitat, etc.

L'implication de la communauté de communes dans les dossiers du groupe scolaire de la Noue et de la réhabilitation du bâtiment C à Tramayes a permis d'obtenir des aides plus importantes tant du point de vue financier que logistique.

Sans oublier le programme « petites villes de demain » où nous sommes une des rares communautés de communes à en bénéficier pour 4 communes. L'impulsion souhaitée pour ces 4 bourgs centres devrait être bénéfique pour l'ensemble de notre territoire.

Toutes ces actions ont bien pour but de renforcer l'identité mais aussi les moyens de nos villages, petits ou grands. Chacun a sa place et son importance. Le couple communes – communauté de communes est le maillon de proximité indispensable pour la délivrance de services publics au plus près du territoire et de l'ensemble de ses acteurs. Mutualiser les moyens ne doit pas être synonyme de dépouillement mais bien de renforcement et d'amélioration.

Tout ceci a pu être concrétisé, mis en place grâce à un important travail d'équipe. Je veux ici remercier très sincèrement les élus qui se sont investis et notamment les vice-présidents ainsi que les collaborateurs et collaboratrices pour l'excellent travail fourni dans un très bon état d'esprit.

Je profite de cette page pour, au nom du conseil communautaire, vous faire part de notre immense gratitude, de nos plus sincères remerciements et de notre profond respect pour le travail et l'investissement de notre ami Jean-Paul Aubague au sein de notre collectivité depuis 2001. Son travail remarquable a permis de faire de notre communauté de communes ce qu'elle est, certes petite mais toujours montrée en exemple pour son dynamisme et sa cohésion. Nous lui souhaitons une paisible retraite, ô combien méritée, auprès de sa famille et de ses amis.



Jean-Marc MORIN

Président de la communauté de communes Saint Cyr-Mère Boitier



LES PROJETS

RÉVÉLER LE POTENTIEL DES PETITES VILLES

La candidature de la Communauté de communes et des communes de Dompierre-les-Ormes, Matour, Pierreclos et Tramayes au programme Petites Villes de Demain a été retenue en décembre dernier.

Ce programme, piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion du Territoire (ANCT), s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité ainsi qu'à leur intercommunalité. Il constitue un outil de la relance au service des territoires.

Le Président de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, Jean-Marc MORIN, et les Maires des communes de



Dompierre-les-Ormes, Matour, Pierreclos et Tramayes étaient invités le 5 juillet à Chalon pour la signature de la convention « Petites Villes de Demain » avec l'Etat en présence de Madame la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline GOURAULT.

La convention devrait donner les moyens de concrétiser les projets du territoire de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier et de répondre aux enjeux actuels et futurs de transition écologique, démographique, numérique, sociale et économique.

La convention devrait donner les moyens de concrétiser les projets du territoire de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier





GROUPE SCOLAIRE DE LA NOUE

Le groupe scolaire en construction sur la commune de Brandon, commune déléguée de Navour-sur-Grosne se poursuit à bon rythme pour une ouverture à la rentrée de septembre 2021. En effet, en 2020, les travaux se sont interrompus deux mois lors du premier confinement puis ont repris en équipes restreintes afin de respecter les consignes sanitaires. Le retard pris ne pourra donc pas permettre la livraison prévue initialement en février 2021.

Conjointement, les communes du RPI de la Noue, La Chapelle du Mont de France, Navour-sur-Grosne et Trivy ont chacune, pris une délibération pour le transfert des classes actuelles dans le futur groupe scolaire à la rentrée scolaire prochaine. De leur côté, les services de l'inspection de l'Education Nationale ont validé la fermeture des écoles actuelles et le transfert dans le nouveau bâtiment.

Les bâtiments des maternelles et élémentaires, comprennent les classes, la tisanerie, la salle de sieste, la salle de motricité, les sanitaires.

En revanche, la partie restauration ne sera pas opérationnelle à la rentrée. En effet, quelques problèmes d'approvisionnement de matériaux ont ralenti le chantier en particulier pour l'isolation de la toiture et la fabrication des fenêtres.

Si tel était le cas, les élus du SIVOS de la Noue ont étudié une solution de repli permettant l'accueil des enfants en un seul service et sera organisée dans le restaurant scolaire actuel ainsi que dans la salle des fêtes de Brandon qui sera mise à disposition.

Fabienne PRUNOT

Dans le cadre de « tour de France de l'exécution des réformes » Amélie de MONTCHALIN, Ministre de la Transformation et de la Fonction publique est venue visiter le chantier de construction du futur groupe scolaire le vendredi 21 mai 2021 à Navour-sur-Grosne. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur la problématique du Regroupement Pédagogique Intercommunal éclaté qui a incité les communes à regrouper les classes sur un même site. Cette organisation répond mieux aux besoins des parents qui souhaitent avoir tous les services de la petite enfance au même endroit.

Amélie de MONTCHALIN a rappelé l'objectif du Gouvernement de 24 élèves par classe en grande section, CP, CE1, CE2, et a félicité les élus pour leur initiative en milieu rural.

La visite s'est poursuivie en abordant les préoccupations du territoire, en particulier, le déploiement de la fibre optique, les travaux de la RCEA, les restrictions du PLUI et du SCOT.

Madame la Ministre a énoncé que la Saône et Loire est un département favorable au tourisme, de part son agriculture, et la viticulture et qu'elle se situe au carrefour des axes routiers et ferroviaires entre Paris et Lyon qui représentent un enjeu économique important.



VIE INTERCOMMUNALE



LES ÉLUS - CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES



Président
Jean-Marc MORIN
Montmelard
Économie



1^{er} Vice Président
Thierry IGONNET
Matour
Tourisme
Affaires sociales



2^e Vice Président
Rémy MARTINOT
Pierreclos
Assainissement
Urbanisme



3^e Vice Présidente
Jocelyne BACQ
Saint - Point
Enfance et Jeunesse



4^e Vice Président
Pierre LAPALUS
Saint -Léger
sous - la - Bussière
Voirie Bâtiments



5^e vice président
Cédric GRANDPERRET
Saint - Pierre - le - Vieux
Environnement



Gilles LAMETAIRE
Bourgvilain



Philippe HILLARION
La Chapelle-du-Mont-de-France



Géraldine AURAY
Dompierre-les-Ormes



Séverine DEBIEMME
Dompierre-les-Ormes



Marcel RENON
Dompierre-les-Ormes



Hervé JOSEPH
Germolles-sur-Grosne



Nathalie LAPALUS
Matour



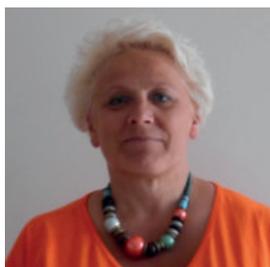
Patick CAGNIN
Matour



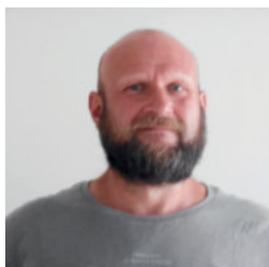
Fabienne PRUNOT
Navour-sur-Grosne



Jean PIERBOURG
Navour-sur-Grosne



Sylvie DUPONT
Pierreclos



Emmanuel ROUGEOT
Pierreclos



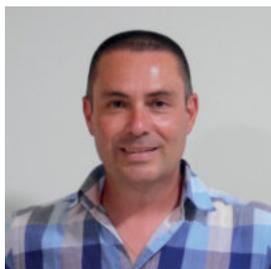
Jean Noël BERNARD
Serrières



Cécile CHUZEVILLE
Tramayes



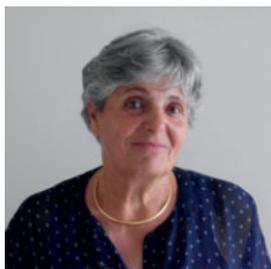
Michel MAYA
Tramayes



Damien THOMASSON
Tramayes



Bernard PERRIN
Trambly



Chantal WALLUT
Trivy

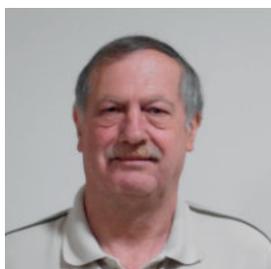


Éric MARTIN
Verosvres

LES ÉLUS - CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLÉANTS



Olivier LORNE
Bourgvilain



J. François LAPALUS
La Chapelle-du-Mont-de-France



Béatrice AUFRANT
Germolles-sur-Grosne



Laure FLEURY
Montmelard



Jean de WITTE
Navour-sur-Grosne



Gilles PARDON
Saint-Léger-sous-la-Bussière



Michèle DORIN
Saint-Pierre-le-Vieux



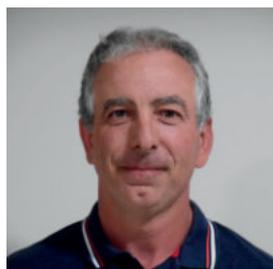
Pierre-Yves QUELIN
Saint-Point



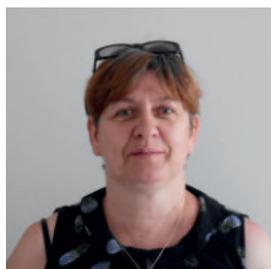
Thierry BERNET
Serrières



Christophe BALVAY
Trambly



Jean-Michel ROZIER
Trivy



Laurence GUILLOUX
Verosvres

LES SERVICES

Pour répondre aux besoins des habitants, la Communauté de communes est structurée en 6 pôles. Elle intervient dans les domaines de l'enfance-jeunesse, des affaires sociales, de l'aménagement du territoire, l'environnement, l'assainissement, le développement économique, l'urbanisme...



Directeur général
Christian GIRAUD



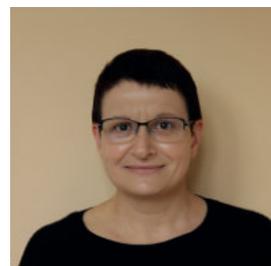
Directrice Adjointe
Estelle VENET



Chargée de mission
Territoire à énergie positive
Karine BARRE



Gestionnaire administrative
et comptable
Aurélie FAYARD



Gestionnaire administrative
et comptable du SEJ
Christiane AUPOIL



Coordinatrice
Enfance et jeunesse
Valérie COPIER



Responsable
Micro-crèches
Delphine BONIN



Responsable
Relais Petite enfance
Valérie BOURBON

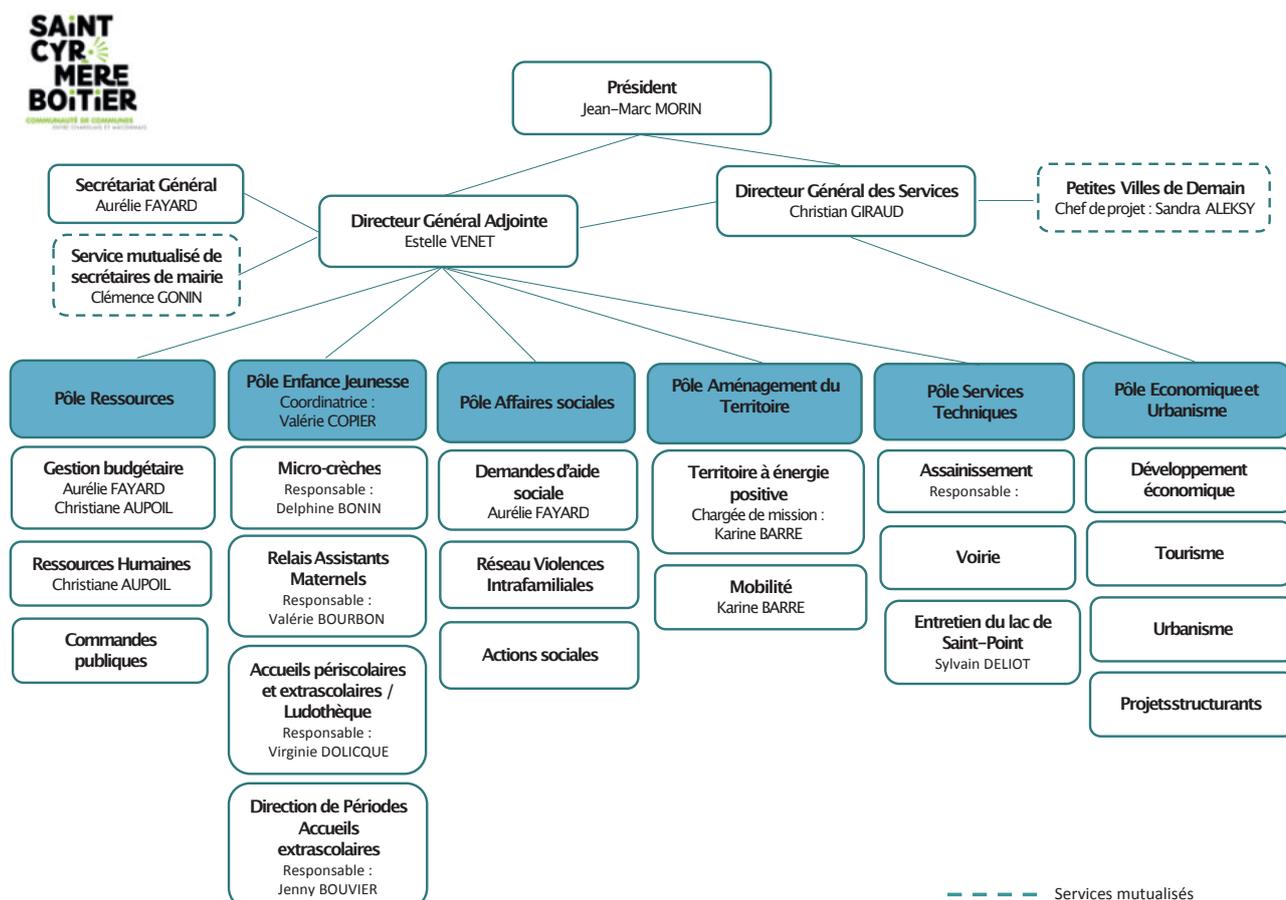


Responsable
Accueils périscolaires
Virginie DOLICQUE



Responsable
Accueils extrascolaires
Jenny BOUVIER

ORGANIGRAMME





SERVICE COMMUN DE SECRÉTAIRES DE MAIRIE

La Communauté de communes propose désormais aux communes volontaires un service de secrétariat de mairie. La création de ce service est née du constat que le recrutement de secrétaires de mairie compétents à temps partiel était un véritable défi pour les communes du territoire. Les élus ont également identifié comme enjeu prioritaire la mutualisation des ressources pour faire face au départ en retraite de nombreuses secrétaires de mairie dans les années à venir.

Ce service a pour objectif de :

- Rompre l'isolement de certaines secrétaires de mairie et accroître la solidarité entre communes et communauté de communes,
- Diffuser les informations et garantir un niveau d'information identique des secrétaires sur l'ensemble du territoire,
- Accompagner les changements et la montée en compétence

des agents (formation, échange d'expérience, etc.),

- Fidéliser les agents concernés.

Il permet d'apporter une réponse aux communes du territoire à la fois pour leurs besoins permanents (remplacement des départs dans les communes et à la communauté) et leurs besoins temporaires (remplacements en cas d'absence). Cette démarche de mutualisation intègre également l'organisation de rencontres régulières avec l'ensemble des secrétaires de mairie du territoire afin d'échanger sur les pratiques de travail et d'élaborer des procédures communes.

Madame Clémence GONIN est le premier agent recruté dans le cadre de ce service. Elle assure ses missions au sein des communes de Bourgvilain et de Montmelard respectivement depuis le 6 mai et le 17 mai.

NOUVEAU LOGO COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**SAINT
CYR
MÈRE
BOITIER**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENTRE CHAROLAIS ET MÂCONNAIS

Le Conseil communautaire du 7 avril dernier a adopté le nouveau logo de la Communauté de communes. La Communauté de communes a fait appel au graphiste Cédric de Montceau pour sa conception.

Ce nouveau visuel met en valeur le nom de la Communauté de communes avec l'intégration de la couleur verte pour rappeler les bocages, patrimoine naturel emblématique de notre territoire. Il comporte également le pictogramme du point de vue, faisant ainsi référence aux deux points culminants de l'intercommunalité : le Mont Saint-Cyr et le sommet de La Mère Boitier. Ce logo sera désormais décliné sur tous les supports de communication de la Communauté de communes.

BUDGET

Le Budget primitif 2021 a été voté le 7 avril dernier.

Il se compose de 2 sections :

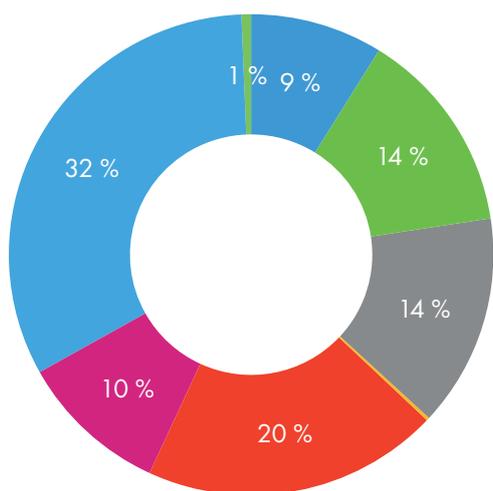
- **la section de fonctionnement** qui indique les charges et produits courants nécessaires au fonctionnement de la Communauté de Communes,
- **la section d'investissement** qui retrace les opérations d'équipement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement Dépenses	
Charges à caractère général	549 500 €
Charges de personnel	854 300 €
ACTP + FNGIR	888 055 €
Dépenses imprévues	12 509 €
Virement à la section d'investissement	1 230 517 €
Dotations aux amortissements et autres charges exceptionnelles	621 087 €
Autres charges de gestion courante	2 018 315 €
Charges financières	40 039 €
Total	6 214 316 €

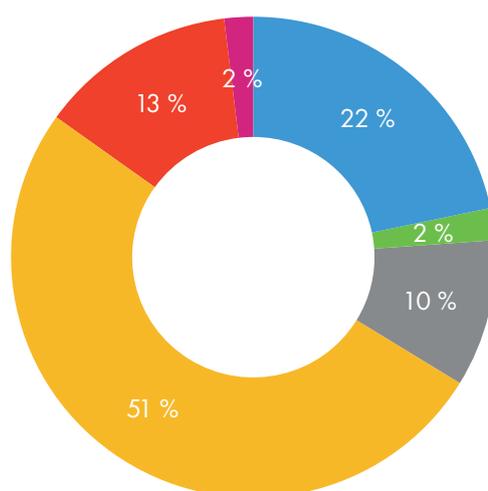
Fonctionnement Recettes	
Résultat reporté	1 349 569 €
Amortissement des subventions	134 000 €
Produits des services	614 600 €
Impôts et taxes	3 176 971 €
Dotations, subventions et participations	819 176 €
Revenus des immeubles	120 000 €
Total	6 214 316 €

Fonctionnement Dépenses



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- ACTP + FNGIR
- Dépenses imprévues
- Virement à la section d'investissement
- Dotations amortissements et autres charges
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières

Fonctionnement Recettes



- Résultat reporté
- Amortissement des subventions
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- Revenus des immeubles

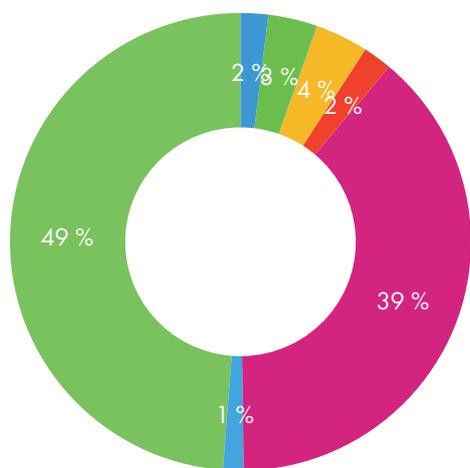
SECTION D'INVESTISSEMENT

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2021 :

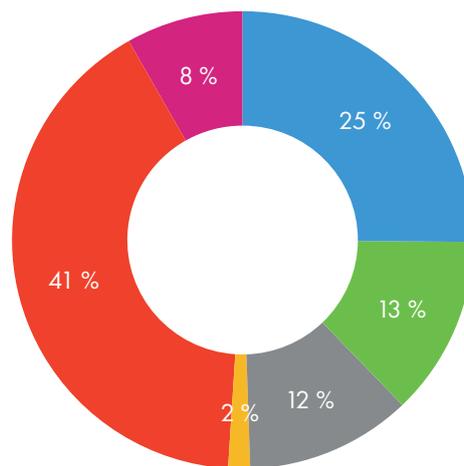
- Réhabilitation du bâtiment C de l'hôpital à Tramayes : 1 503 271 €
- Groupe scolaire de la Noue : 1 898 951 €
- Travaux de voirie : 660 000 €
- Signalétique touristique : 156 000 €
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : 80 000 €
- Aides aux entreprises : 81 930 €

Investissement Dépenses	
Déficit d'exécution reporté	75 266 €
Opérations d'ordre entre sections	134 000 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 227 €
Emprunts	144 000 €
OPAH	80 000 €
Réhabilitation du bâtiment C - Tramayes	1 503 271 €
Aides à l'économie	55 930 €
Groupe scolaire de La Noue	1 898 951 €
Voirie	660 000 €
Signalétique touristique	156 000 €
Autres opérations	189 000 €
Total	4 897 645 €

Investissement Recettes	
Virement de la section de fonctionnement	1 230 511 €
Amortissement des immobilisations	621 087 €
FCTVA	570 700 €
Excédent capitalisé	75 266 €
Subventions d'investissement	1 996 662 €
Emprunts	402 192 €
Reprise sur excédent capitalisé	1 227 €
Total	4 897 645 €



- Déficit d'exécution reporté
- Opérations d'ordre entre sections
- Excédent de fonctionnement capitalisé
- Emprunts
- OPAH
- Dotations amortissements et autres charges
- Aides à l'économie
- Groupe scolaire de La Noue



- Virement de la section de fonctionnement
- Amortissement des immobilisations
- FCTVA
- Excédent capitalisé
- Subventions d'investissement
- Emprunts

FISCALITÉ

Taux de fiscalité 2021

Le Conseil communautaire a décidé de reconduire en 2021 les taux applicables en 2020 soit :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 21,63 %
- Foncier Bâti : 2,34 %
- Foncier Non Bâti : 10,95 %

Suppression de la taxe d'habitation

À compter de cette date, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Si environ 80 % des foyers fiscaux n'acquittent plus de taxe d'habitation sur leur résidence principale depuis 2020, les 20 % restants seront progressivement exonérés à compter de 2021 et jusqu'en 2023. Le produit de la taxe d'habitation acquitté par ces redevables en 2021 et en 2022 est perçu par l'État. Cette perte de recette fiscale sera compensée à l'euro près par une fraction de TVA étatique.



ÉCONOMIE

La loi NOTRe du 7 août 2015 a confié à la Région la compétence exclusive en matière de développement économique, tout en réservant l'intervention sur l'immobilier d'entreprise aux Communautés de communes dans le cadre de l'article L 1511-3 du CGCT et dans le respect de l'article L 4251-17 du CGCT. La Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier intervient ainsi en partenariat avec la Région dans le cadre de 2 dispositifs :

L'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

La Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier a décidé d'intervenir, sous respect des conditions réglementaires, en attribuant une **aide aux Petites et moyennes entreprises (PME)** du territoire pour leur projet de construction ou d'extension immobilier : **Aide d'un montant maximal de 3 000,00 €** (10% du montant des investissements éligibles hors taxes), avec un plancher des investissements immobiliers retenus de 10 000 € HT et un plafond de 30 000 € HT ;

Bonification de 2 000,00 € sous conditions de performance énergétique (critères de performance environnementale de la Région BFC - règlement RI 40.07 – Annexe 1)

L'aide de la Communauté de communes vous ouvre l'accès aux aides correspondantes de la Région. 26 000 € sont ainsi inscrits en 2021 pour aider aux projets immobilier des PME du territoire.

L'AIDE AU PETITES ENTREPRISES - FOND RÉGIONAL DES TERRITOIRES (FRT)

La Communauté de communes peut intervenir, dans le cadre d'une convention de délégation et d'octroi des aides signée le 27 novembre 2020 avec la Région Bourgogne Franche-Comté, pour apporter un soutien financier aux entreprises de proximité du territoire de 0 à 10 salariés inclus en Equivalent Temps Plein (ETP)

L'aide s'élève à un montant maximal de 5 000,00 € (20% du montant des dépenses éligibles hors taxes des investissements matériels immobilisables et immatériels dans le cadre du règlement d'application local (RAL) du FRT)

Cofinancés par la **Région et la Communauté de communes**, 71 910 € sont ainsi disponibles en 2021 pour aider les entreprises mises en difficulté par la crise sanitaire liée au coronavirus et le confinement qui en a résulté.

PRÉCISION RELATIVE AU DISPOSITIF Z.R.R

Dans la continuité de l'ex CC de Matour et sa Région, la CC Saint Cyr Mère Boitier était classée en zone de revitalisation rurale (ZRR) depuis la création du dispositif le 4 février 1995 (loi n° 95-115). L'article 27 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017, avait profondément modifié les critères de classement des communes en zone de revitalisation rurale (ZRR) en rattachant notamment le classement au niveau intercommunal.

La Loi de finances pour 2021 a prorogé pour 2 ans la durée des dispositifs de soutien aux territoires dont celui des ZRR.

Jean-Marc MORIN

Président de la communauté de communes Saint Cyr-Mère Boitier

CLICK & COLLECT

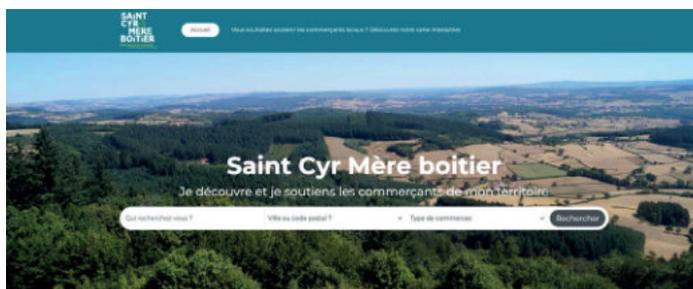
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INVESTIT POUR SOUTENIR LES COMMERÇANTS ET ARTISANS DU TERRITOIRE

La digitalisation, la présence sur les réseaux sociaux ou encore la vente en ligne sont des incontournables des activités commerçantes.

Face à la crise sanitaire et à la nécessité de maintenir le tissu économique local, la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier a souhaité soutenir ses commerçants et artisans en leur proposant de bénéficier gratuitement d'une plateforme de commerce en ligne et d'un accompagnement au référencement de leur activité.

Pour la mise en œuvre de cet outil, la Communauté de communes a fait appel aux compétences de Monsieur Sébastien VOET, intervenant auprès d'entreprises et d'organisations dans le domaine de la formation et animateur de l'espace de coworking situé à Dompierre-les-Ormes. Sur la plateforme, vous pouvez retrouver une carte interactive regroupant l'ensemble des commerces et activités commerciales du territoire ainsi que des

boutiques vous permettant de commander des produits en ligne. Pour les commerçants ou artisans qui ne sont pas encore référencés, n'hésitez pas à prendre contact avec Sébastien VOET tel : 06 62 13 12 40 pour intégrer la plateforme internet.



N'hésitez pas à soutenir les commerçants et artisans de proximité en vous rendant sur : www.acheterlocal-scmb71.com

FORUM DE L'EMPLOI

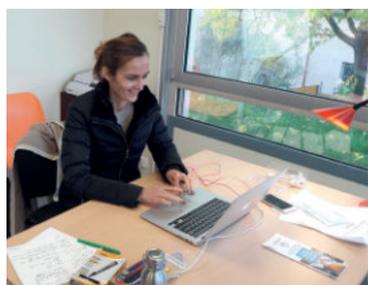
Nos entreprises, nos artisans, nos commerçants, les sociétés de services manquent cruellement de main d'œuvre et ce de manière récurrente depuis plusieurs mois. Cette situation est préjudiciable pour tout le monde et surtout pour le dynamisme de notre territoire. L'idée est de lancer un Forum sur une journée pour permettre à la fois aux acteurs économiques de présenter leur entreprise et leurs savoirs faire et en même temps d'inviter toutes les personnes intéressées par un nouvel emploi. Seront également invités les

différents organismes tels que Pôle emploi, chambres consulaires, agences d'intérim, ...

Cette manifestation se déroulera le 22 octobre 2021. Vous trouverez tous les renseignements sur le site internet de la communauté de communes : www.scmb71.com

Merci aux acteurs économiques intéressés de nous contacter au 03.85.50.26.45 ou au 06.73.24.63.84 (Morin Jean-Marc)

COWORKING



L'espace de Coworking est resté ouvert durant cette période de confinement et a permis d'accueillir une 10aine de télétravailleurs et indépendants (cours à distance pour un professeur d'université, réunion internationale avec les services douaniers, réalisation d'une

formation sur le bien être...)

Aujourd'hui nos services restent à votre disposition et surtout vont continuer à évoluer : Vous vous sentez isolé dans votre activité ? Votre réseau internet est capricieux ? Besoin de conseils dans vos choix de développement ? Rejoignez-nous !

- Location de bureau (à la journée 10€ ou au mois 90€)
- Mise à disposition et formation à l'impression 3D
- Animations autour de l'entrepreneuriat
- Accompagnement au numérique grâce aux chèques APTIC

Pour réserver, contacter l'animateur de l'espace : Sébastien VOET

E-mail : lacanopee71@yahoo.com / tél. 06 62 13 12 40.

Retrouvez toutes les informations de contact sur :

<https://www.scmb71.com/economie/espaces-coworking>

<https://www.facebook.com/coworkingccscmb>



URBANISME

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EX-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MÂCONNAIS CHAROLAIS

La Communauté de communes a repris l'élaboration du PLUi de l'ex-Communauté de communes du Mâconnais Charolais depuis 2017. Il concerne les communes de **Tramayes, Pierreclos, Bourgvilain, Saint-Point, Serrières, Saint-Léger-sous-la-Bussière, Germolles-sur-Grosne**. Il vise à mettre en cohérence le développement à l'échelle de l'ensemble de la CC Saint-Cyr Mère Boitier, avec le PLUi existant côté Matour et sa Région autant dans les grandes orientations du territoire que dans les traductions réglementaires. Toutefois, le code de l'urbanisme a été rénové depuis le PLUi de Matour et sa Région. Ainsi le PLUi côté Maconnais Charolais utilise certains des nouveaux outils offerts par le code de l'urbanisme qui n'existe pas dans le PLUi côté Matour et sa Région.

Pour le territoire, il s'agit de mettre en œuvre un projet structurant de développement et de cohésion et de formaliser des lignes communes au territoire de la nouvelle communauté de communes dans les différents domaines démographiques, de l'habitat, économiques dont agricoles et touristiques, etc.

Le PLUi constitue un outil commun en termes de gestion

des autorisations d'urbanisme, visant à effacer les « effets de frontière » et facilitant pour l'ensemble des usagers une lecture commune des règles d'urbanisme mais qui reste adaptées aux particularités de certaines communes.

Le Conseil de la CC Saint-Cyr Mère Boitier a arrêté le projet de PLUi le 16 décembre 2020. Les services de l'État et toutes les Personnes Publiques Associées ont été consultées sur le projet d'élaboration du PLUi de l'ex Communauté de communes du Mâconnais Charolais avec zonage d'assainissement et sur l'abrogation des cartes communales de Saint Léger sous la Bussière et Saint Point.

Les habitants ont maintenant la possibilité de s'informer sur le projet, de donner leur avis et de faire part de leurs observations éventuelles lors de la phase d'enquête publique qui aura lieu **du mardi 14 septembre 2021 au vendredi 15 octobre 2021. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public**

- Mardi 14 septembre 2021 en Mairie de Pierreclos de 9h à 12h
- Mardi 21 septembre 2021 en Mairie de Traymayes de 9h à 12h
- Mercredi 29 septembre 2021 en Mairie de Traymayes de 14h à 17h
- Jeudi 7 octobre 2021 en Mairie de Pierreclos de 14h à 17h
- Vendredi 15 octobre 2021 au siège de la Communauté de communes en Mairie de Trambly de 9h à 12h



© Pierre-Vincent Cornillon

Le dossier sera téléchargeable à partir du 30 août 2021 en cliquant sur : www.scmb71.com/au-quotidien/urbanisme/plui-ex-ccmc

Il sera également disponible en version papier au siège de la Communauté de communes et dans les communes membres de l'ex Communauté de communes du Mâconnais Charolais aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pour émettre vos observations sur le projet PLUi durant l'enquête, vous pourrez le faire :

- Par mail : ep.plui@scmb71.com,
- Directement lors d'une permanence assurée par le commissaire enquêteur dans l'un des sites dédiés,
- Par courrier postal à l'attention de Monsieur le Président – Enquête publique PLUi - Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier Mairie 71520 Trambly.

Lorsque l'enquête publique sera terminée, le commissaire enquêteur, qui a préalablement été désigné par le Président du Tribunal Administratif, rendra un avis et ses conclusions sur le projet de document d'urbanisme soumis à l'enquête public. Après une ultime réunion de la Conférence intercommunale des Maires, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte de l'avis des Personnes Publiques Associées et de l'enquête publique, sera présenté d'ici la fin d'année au Conseil communautaire pour approbation. Après les mesures de publicité et les délais réglementaires, le document d'urbanisme approuvé pourra ensuite devenir exécutoire.

Retrouvez toutes les informations relatives à ce projet sur <https://www.scmb71.com/au-quotidien/urbanisme/plui-ex-ccmc>

VOIRIE

Le territoire dispose d'un réseau de 417 kilomètres de voies classées d'intérêt communautaire.

Il s'agit des voies communales et voies forestières d'intérêt communautaire à l'exception des voiries, places et parkings situés à l'intérieur des périmètres d'agglomération.

Chaque année, un programme d'investissement et de

fonctionnement est mis en place afin de maintenir et entretenir une partie des voies intercommunales.

En 2020, des travaux de réfection de la voirie communautaire ont été réalisés pour un montant total de 580 000 € T.T.C. Des travaux d'entretien ont également été menés pour près de 40 000 €.

Pierre Lapalus
Vice-président

ASSAINISSEMENT

Exerçant les compétences Collectif (AC) et Non Collectif (ANC), Eaux Pluviales (EP) et GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et protection des inondations), la **Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier met en œuvre une politique d'aménagement et de développement du territoire respectueuse de l'environnement.**

Par la réfection constante des réseaux et l'amélioration des dispositifs des traitements des eaux usées, par la mise en séparatif des réseaux unitaires, la Communauté de communes œuvre

avec l'aide des Agences de l'eau et du Département au bon état écologique des cours d'eau au meilleur coût pour les usagers.

Un programme d'investissement de 3 millions d'€ HT sur 2021-2022

Le classement en zones de revitalisation rurale (ZRR) « dérogation montagne » permet à la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier de bénéficier d'un taux d'aide de 70% de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Localisation	Année de démarrage des travaux	Montant de l'opération (HT)	Taux d'aide de l'agence	Montant de l'aide de l'agence
CC Saint Cyr Mère Boitier	Renouvellement de la canalisation unitaire Route de Trivy	DOMPIERRE LES ORMES	2020	12 000 €	70%	8 400 €
CC Saint Cyr Mère Boitier	A49 - Mise en séparatif - Rue de la Gendarmerie	DOMPIERRE LES ORMES	2020	70 000 €	70%	49 000 €
CC Saint Cyr Mère Boitier	A50 - Mise en séparatif - Rue de la Guinguette	DOMPIERRE LES ORMES	2020	50 000 €	70%	35 000 €
CC Saint Cyr Mère Boitier	A56 - Mise en séparatif - Rue Laurent	DOMPIERRE LES ORMES	2020	80 000 €	70%	56 000 €
CC Saint Cyr Mère Boitier	Mise en séparatif - Secteur de la Maison médicale (place de la Mairie et place de l'église)	MATOUR	2020	37 000 €	70%	25 900 €
CC Saint Cyr Mère Boitier	Renouvellement de la canalisation EU entre la parcelle Barrault et la rue de St Pierre	MATOUR	2020	48 000 €	70%	33 600 €
CC Saint Cyr Mère Boitier	Mise en séparatif rue de Trécourt et rue du Matray	MATOUR	2021	200 000 €	70%	140 000 €
CC Saint Cyr Mère Boitier	A63 - Renouvellement de la canalisation - La Prasle	MATOUR	2021	46 000 €	70%	32 200 €
CC Saint Cyr Mère Boitier	A60 - Renouvellement de la canalisation - Les Berlières	MATOUR	2021	84 000 €	70%	58 800 €
CC Saint Cyr Mère Boitier	Réhabilitation de la station de traitement	TRAMAYES	2021	885 000 €	70%	619 500 €
CC Saint Cyr Mère Boitier	Réhabilitation de la station de traitement	TRAMAYES	2022	885 000 €	70%	619 500 €
CC Saint Cyr Mère Boitier	A48 - Mise en séparatif - Lotissement «le champ des Fleurs»	DOMPIERRE LES ORMES	2022	210 000 €	70%	147 000 €
CC Saint Cyr Mère Boitier	Mise en séparatif - Route de Montmelard et grande rue	DOMPIERRE LES ORMES	2022	370 000 €	70%	259 000 €
CC Saint Cyr Mère Boitier	A61 - Renouvellement de la canalisation - Sous Trécourt	MATOUR	2022	200 000 €	70%	140 000 €
CC Saint Cyr Mère Boitier	Réhabilitation filière de traitement - Mise en place d'un filtre planté de roseaux en amont de la lagune actuelle	SERRIERES	2022	200 000 €	70%	140 000 €
CC Saint Cyr Mère Boitier	Réfection des berges de la lagune et des parties béton	BOURGVILAIN	2022	50 000 €	70%	35 000 €
CC Saint Cyr Mère Boitier	Réfection des berges de la lagune	SAINT- POINT	2022	60 000 €	70%	42 000 €

TOTAL

2 602 000 €

1 821 400 €

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À « PIERRECLOS » AVEC L'AIDE DU DÉPARTEMENT

Action du SDA	Descriptif	Coût en €HT
A1	Mise en place d'un traitement poussé du phosphore	30 000 €
A2	Mise en place de 2 lits plantés de roseaux supplémentaires	102 000 €
A3	Mise en place d'une Zone de Rejet Végétalisée	30 000 €
A5-1	Mise en séparatif en amont du Déversoir d'Orage de l'église	295 000 €
A5-2	Mise en séparatif route de Serrières	283 900 €
A6	Suppression du Déversoir d'Orage en°3	1 200 €
Total		742 100

CRÉATION ET STRUCTURATION D'UN SERVICE D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE AU 1ER JANVIER 2022

La Communauté de communes exploite à ce jour **19 stations d'épuration de toutes tailles** (15 à 1 300 EH) sur 14 communes, les communes de Germolles Sur Grosne et Saint Léger Sous la Bussière étant en Assainissement Non collectif.

L'assainissement est le **premier budget annexe communautaire**. Il est aujourd'hui **indispensable de créer un véritable service communautaire d'assainissement** structuré, formé et spécialisé (mutualisation) pour exercer une qualité optimale d'exploitation de service.

Suite à la fin du contrat d'affermage de la commune de Pierreclos avec SUEZ au 31/12/2021, la structuration d'un service communautaire qui assurera Assainissement collectif et eaux pluviales urbaine en intégrant le réseau de Pierreclos a été décidé par le Conseil communautaire le 5 juillet dernier avec application

au **1er janvier 2022** dans les conditions suivantes :

- embauche d'un Agent de Maîtrise/Technicien (cadre B) à plein temps,
- mutualisation avec certains agents techniques spécialisés, notamment Matour,
- suivi administratif et comptable par un poste à 30% ,

Le surcoût, tant en fonctionnement qu'en investissement, entraîné par la création nécessaire de ce service communautaire sera considérablement minoré par les recettes issues de la reprise en régie de l'assainissement de la commune de Pierreclos, qui bénéficiera à l'ensemble des communes.

La reprise de l'Assainissement Non Collectif interviendra dans un deuxième temps.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 :

Communes	Part fixe 2021 en €	Part variable 2021 en €
Ex CCMR	67,00	1,35
Bourgvilain	61,00	1,33
Tramayes	62,00	1,32
Saint Point	60,00	1,26
Serrières	71,00	1,27
Pierreclos	69,69	2,50

Raccordement à l'assainissement Collectif

Vous êtes en zonage d'assainissement collectif. Le règlement prévoit une taxe de 2 500 € (PFAC) dans les conditions où la canalisation pour rejoindre le réseau d'Assainissement Collectif ne dépasse pas 5 m.

Au-delà de 5 m une participation aux frais de branchement sera facturée en complément de la PFAC.

Pour toute demande de raccordement – information sur le site <https://www.scmb71.com/environnement/eau-et-assainissement>

Rémy MARTINOT

Vice-président



ENVIRONNEMENT

PHOTOVOLTAÏQUE

SERVICE DE CONSEIL AUX PARTICULIERS

Vous avez un projet d'installation photovoltaïque ?

Pour bénéficier de conseils techniques neutres et indépendants, contactez le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Mâconnais Sud Bourgogne (PETR). Vous pourrez ainsi expliquer votre projet et, éventuellement, prendre rendez-vous pour vous rendre à une permanence à Matour ou Tramayes.

Contact : Quentin Le Coint : 03.85.20.91.54
qlecoint@maconnais-sud-bourgogne.fr

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

Dans le cadre de la démarche territoriale « Territoire à Energie Positive (TEPOS) » et en phase avec la politique et le positionnement de la Région (REPOS), la Communauté de communes travaille sur le développement d'installations photovoltaïques sur le territoire avec des ombrières pour parkings véhicules et des installations sur les toitures. L'ambition pour la Communauté de communes est, à terme, de produire plus d'énergie qu'elle n'en consomme !



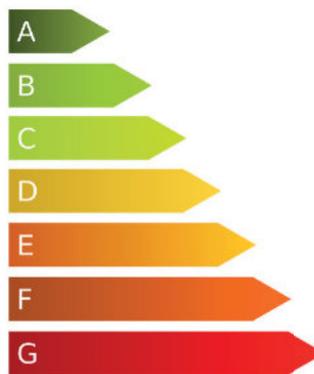
Ombrières photovoltaïques à Tramayes

Dans le cadre de cette opération, seize études de faisabilité ont été réalisées par le bureau d'études STARENCO, spécialisé dans le développement de l'énergie solaire photovoltaïque.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE OPAH

Vous êtes propriétaire d'un logement situé sur la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ? Votre facture de chauffage est très élevée ? Votre logement est trop vétuste ? Votre salle de bain ne vous semble pas assez sécurisée pour votre âge ? Vous souhaitez changer votre système de chauffage ou faire isoler votre logement ? Vous ne pouvez plus monter vos escaliers seul(e) ? Votre système électrique n'est plus aux normes ? Vous ne savez pas à quels artisans faire appel ?

Pour bénéficier d'un accompagnement technique gratuit et indépendant et d'une aide au montage financier de votre projet, contactez le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Mâconnais Sud Bourgogne (PETR). Vous pourrez ainsi expliquer votre projet et, éventuellement, prendre rendez-vous pour vous rendre à une permanence à Matour ou Tramayes.



Contact : Quentin Le Coint : 03.85.20.91.54
qlecoint@maconnais-sud-bourgogne.fr

ELECTRICITÉ VERTE AVEC ENERCOOP

Pour faire un pas de plus vers une réelle transition énergétique, au 1er janvier 2021, la Communauté de communes a contractualisé pour trois années avec le fournisseur d'électricité verte Enercoop, pour ses bâtiments publics et l'éclairage public communautaire. Ce distributeur s'approvisionne auprès de producteurs en France et ne vend que de l'énergie provenant de centrales hydrauliques, éoliennes ou de panneaux photovoltaïques. De plus, ce fournisseur d'énergie met en avant les préconisations d'économie d'énergie, allant dans le sens du scénario négaWatt qui prône la sobriété et auquel se réfère la Communauté de communes.



CONVERSATIONS CARBONE

Les « **Conversations Carbone** » sont un dispositif apparu en Angleterre en 2006 et introduit en Drôme via l'Institut négaWatt, en 2014. Ces ateliers ont pour objectifs de sensibiliser aux enjeux du dérèglement climatique et de faire émerger des actions en faveur de la transition écologique. Sur le territoire de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, ils sont animés par Marie-Laure et Vincent Rouzé, facilitateurs bénévoles.

Une session est composée de 6 séances de deux heures. Afin que chacun établisse un programme d'actions personnalisé pour réduire son empreinte carbone, les participants échangent, par petits groupes de dix personnes, via des activités en binômes, des tours de table, des brainstormings et des jeux. Le premier atelier permet de présenter la démarche. Chacun des quatre ateliers suivants est dédié à une grande thématique : « **le logement** » ; « **la mobilité** » ; « **l'alimentation et l'eau** » et « **la consommation et les déchets** ». Le dernier atelier est consacré à

la façon dont chacun peut communiquer sur la problématique de la transition écologique pour contribuer à son accélération.

Entre chaque atelier, un travail personnel de lecture des manuels donnés et de mesures grâce aux wattmètres prêtés est demandé. Après deux sessions réussies, une troisième débutera en octobre 2021. **Les ateliers se tiendront le lundi de 19h30 à 21h30 aux dates suivantes :**

11 octobre ; 25 octobre ; 8 novembre ; 22 novembre ; 6 décembre ; 20 décembre à la mairie de Tramayes.

Renseignements et inscription :

Karine Barré – chargée de mission TEPos : 03.85.50.47.83



CO₂ JE T'AIME ET RENCONTRES TUPPERWATT



Intervention à l'école de Tramayes, en février 2020

Afin de sensibiliser les enfants au dérèglement climatique et aux enjeux de la transition écologique, Marie-Laure et Vincent Rouzé, avec le soutien de la Communauté de communes, réalisent des interventions pédagogiques dans les écoles primaires du territoire,

à destination des classes de CE2, CM1 et CM2.

Suite à une déclinaison sous forme de conférence-débat tout public présentée au CART de Matour en septembre 2020, Marie-Laure et Vincent Rouzé interviennent également, sur demande, chez les particuliers ; ce sont les rencontres TUPPERWATT, un exposé d'une heure, chez vous, par groupe de 6 à 15 personnes, entre amis, voisins, parents, etc. sur le problème du dérèglement climatique et sur des pistes de solutions envisageables (suivi d'une discussion d'une heure).

Renseignements et inscription :

Marie-Laure et Vincent Rouzé : 03.85.33.30.67

DÉFI (PRESQUE) ZÉRO DÉCHET

Porté par le SIRTOM de la vallée de la Grosne, en partenariat avec la Communauté de communes du Clunisois et la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier

Défi (PRESQUE) Zéro Déchet

En route vers le zéro déchet, c'est pas si compliqué !

Seul, en couple ou en famille, engagez-vous dans une belle aventure, accompagné par une animatrice professionnelle !

1 atelier par mois pendant 5 mois, le samedi matin de 9h30 à 11h30

Réunion de lancement :
Jeudi 7 octobre 2021 à 18h au Quai de la Gare à Cluny

16 Oct Atelier 1
20 Nov Atelier 2
11 Déc Atelier 3
15 Jan Atelier 4
5 Fév Atelier 5

Clôture du Défi : 5 mars 2022

Pour faciliter les inscriptions, nous vous accompagnerons pour trouver des solutions de transport et de garde d'enfants

Renseignements & inscriptions auprès de Marie-Laure Rouzé (animatrice) :
07 82 29 16 11 ou lheuredefaireensemble@outlook.fr

Logos: TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, GASPIPAGE, SIRTOM, Communauté de Communes du Clunisois, SAINT CYR MÈRE BOITIER, Villages Solidaires.

MOBILITÉ TEPOS

TRANSPORT À LA DEMANDE – TAD

Fonctionne pour les déplacements **d'ordre médical** (pôle santé de Mâcon et maisons de santé de la Communauté de communes) **ou administratif**. Ce service fonctionne les **mardis, jeudis et vendredi matin** et est ouvert à toutes personnes résidant sur la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier dans l'impossibilité de se déplacer par ses propres moyens.

Les tickets (7,50 € aller/retour à une Maison de santé ; 15 € aller/retour à Mâcon) sont à acheter dans les mairies de Dompierre, Matour, Pierreclos, Trambly et Tramayes ; ou lors des permanences de Villages Solidaires.

Réservation auprès du Taxi Dompierrois au plus tard le vendredi précédent le déplacement : 06.84.94.65.97

Pour plus d'informations :

<https://www.scmb71.com/au-quotidien/mobilite-transports>

Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier :
03.85.50.26.45

BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

À **Dompierre** : vers la station-service /

À **Matour** : place du Matray (à côté de la Poste)

À **Tramayes** : place du marché (devant le château)

Coût : rechargement gratuit jusqu'au 31 décembre 2021

En cas de dysfonctionnement, le signaler à la mairie ou au Syndicat Départemental d'Énergie de Saône & Loire (SYDESL) au 09.70.83.02.13

COVOITURAGE

À l'initiative de la Communauté de Communes du Clunisois et portée conjointement avec la Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier et la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise, une plateforme gratuite de mise en relation des covoitureurs, **Ça roule chez Nous** est disponible pour tous, depuis le 16 septembre 2020.

Se connecter sur le site : <https://caroulecheznous.fr>

N'hésitez pas à vous donner RDV sur les aires de covoiturage de notre territoire : à Navour sur Grosne (Clermain) en bordure de la D987, près de la RCEA, à Matour place du Matray.

Pour plus d'informations :

<https://www.scmb71.com/au-quotidien/mobilite-transports>

Karine Barré – chargée de mission TEPOS : 03.85.50.47.83



LOCATION DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Testez un nouveau mode de transport pour vos trajets du quotidien !

Pour plus d'informations :

<https://www.scmb71.com/au-quotidien/mobilite-transports>

Karine Barré – chargée de mission TEPOS : 03.85.50.47.83

ACHAT DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Prime à l'achat de Vélo à assistance électrique

Dans le cadre du dispositif d'état **«bonus vélo à assistance électrique»**, la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier accorde une **prime de 100 € à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf**, sur conditions de ressources et selon les conditions définies par l'Etat :

- Le cycle à pédalage assisté est neuf.
- Le cycle à pédalage assisté n'utilise pas de batterie au plomb.
- Le cycle à pédalage assisté n'est pas cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.

Renseignements : Karine Barré – chargée de mission TEPOS : 03.85.50.47.83

Location de vélo à assistance électrique

Vous habitez la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier et souhaitez réduire votre empreinte carbone ?
Ce service est fait pour vous !

+ écologique
+ économique
+ d'activité physique

Testez un nouveau mode de transport pour vos trajets du quotidien

TARIFS
1 mois : 50 €
2 mois : 90 €
3 mois : 135 €

Contact :
Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier - Karine Barré
03 85 50 47 83 - tepos@scmb71.com



ENFANCE ET JEUNESSE

RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier (RAM) est un lieu d'information, d'écoute, d'accompagnement, de rencontres et d'échanges au service des parents, des futurs parents et des professionnels de la petite enfance. Sur le territoire ce sont 60 assistantes maternelles agréées par le Département et près de 250 places d'accueil.

Le Relais aide les familles à la recherche d'un mode d'accueil :

- remet la liste complète et actualisée des assistantes maternelles agréées
- apporte une information générale sur les démarches à effectuer, les aides financières, la convention collective
- transmet de la documentation (guide des parents employeurs, modèle de contrat de travail et de projet d'accueil)
- accompagne les parents dans le processus d'adaptation (soutien à la parentalité)

Les assistantes maternelles :

- bénéficient de temps d'informations, d'échanges et de professionnalisation
- participent aux animations du Relais pour favoriser l'éveil et la socialisation des enfants
- s'impliquent dans les soirées à thème
- s'informent sur les formations professionnelles
- sollicitent le Relais Petite Enfance en tant que médiateur

Les «Matinées rencontres»

Ce sont des temps de rencontres pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs assistants maternels ou de leurs parents. Ils ont lieu sur le territoire de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier.

- **Verosvres** : le lundi (semaines impaires) à l'accueil périscolaire (sur demande)
- **Matour** : le mardi à la micro-crèche Coccinelle
- **Tramayes** : le jeudi à la micro-crèche Libellule
- **Dompierre-les-Ormes** : le vendredi à la micro-crèche Mille-Pattes



MICRO CRÈCHES

Les micro-crèches situées à Matour, Dompierre et Tramayes

accueillent les enfants âgés de deux mois 1/2 à six ans. Chaque micro-crèche est ouverte 3 jours par semaine. Ce fonctionnement permet de répondre aux besoins :

- des parents qui souhaitent que leur enfant puisse être accueilli 1, 2 ou 3 jours dans une micro-crèche
- des parents qui souhaitent utiliser les micro-crèches comme un mode de garde unique sur 4 ou 5 jours.

Conformément aux exigences de la CNAF, le tarif horaire est calculé en fonction des revenus des parents et de la composition de la famille.

Adhésion annuelle pour les habitants hors communauté de communes : 25 euros. L'enfant peut être accueilli pour quelques heures, en demi-journée ou en journée.

Une équipe de professionnels de la petite enfance (éducateur de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, animateurs titulaires du CAP Petite Enfance) veille au bien-être des enfants :

- un professionnel référent est présent les 3 jours d'ouverture afin de garantir la continuité tout au long de la semaine.
- le personnel est itinérant, les enfants fréquentant 2 micro-crèches retrouvent les mêmes personnes d'une structure à une autre, pour assurer aussi une continuité entre les micro-crèches.

Les micro-crèches sont des lieux de vie, d'éveil, de socialisation où l'enfant expérimente, découvre à travers le jeu libre, les activités et tous les temps de vie quotidiens partagés avec les autres enfants. La taille des micro-crèches, petites structures, sont rassurantes pour les enfants, et pour les parents !



DES ARTISTES EN HERBE À LA MICRO-CRÈCHE

L'équipe des micro-crèches propose de nombreuses activités adaptées aux plus petits : pâte à modeler, parcours de psychomotricité, collage, peinture...

La peinture reste un incontournable pour les enfants accueillis en micro-crèche !

L'intérêt de la peinture pour les enfants âgés de 0 à 3 ans n'est pas dans la production finale mais dans le plaisir du moment, le plaisir de réaliser une trace sur la feuille, le plaisir de découvrir, d'explorer. Pour que l'enfant prenne plaisir à expérimenter, toucher, découvrir par lui-même, nous sortons blouses, nappe et laissons chaque enfant s'exprimer librement à travers la peinture.

Pour que ce **moment reste agréable et ludique tout en respectant la créativité et l'imaginaire de chacun**, l'adulte propose mais n'impose pas. Les enfants ont à disposition des outils tels que les pinceaux, les rouleaux, sans oublier leurs mains ; ils prennent plaisir à patouiller, à mélanger avec leurs doigts pour expérimenter par le toucher. L'intérêt de l'enfant peut être tout autre que celui attendu : l'enfant joue avec la peinture selon son idée, et il peut détourner cette activité, en faisant par exemple des transvasements, en s'étalant la peinture sur les mains. Ces ateliers peuvent être proposés en variant les supports, les positions (debout/assis), les outils... afin de diversifier les découvertes sensori-motrices et de permettre à nos petits explorateurs de vivre de nouvelles expériences, de nouvelles sensations.

Micro-crèche « Coccinelle » à Matour	Micro-crèche « Mille-pattes » à Dompierre-les-Ormes	Micro-crèche « Libellule » à Tramayes
Mercredi, Jeudi et Vendredi De 8h* à 18h30	Lundi, Mardi et Jeudi De 8h* à 18h30	Lundi, Mardi et Vendredi De 8h* à 18h30
Tél : 03 85 50 72 92	Tél : 03 85 50 27 51	Tél : 03 85 50 58 11

* accueil possible dans les 3 micro-crèches à partir de 7h30 sur demande écrite.

L'équipe encadrante de la micro-crèche se tient à votre disposition pour vous renseigner.

Renseignements mail : sej.microcreche@scmb71.com ou par téléphone dans la micro-crèche concernée.



ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Enfants scolarisés en écoles maternelle et élémentaire.
Ouverture à 7h30 (7h15 sur demande) et fermeture à 18h30

Matour

06.89.61.82.12

La Chapelle du Mt de France

03.85.50.26.41

Vérovres

03.85.24.88.95

Serrières

03.85.35.78.97

Pierreclos

03.85.36.69.69

Trambly

03.85.50.47.36

Dompierre les Ormes

06.38.81.45.27

Tramayas

03.85.40.59.55

Saint-Point

03.85.50.52.92

Bourgvilain

09.71.52.08.64



CONCOURS DE CONSTRUCTION ENTRE LES DIFFÉRENTS ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

À l'aide de jeux de construction, les enfants ont pu réaliser (seul ou à plusieurs) une œuvre de leur choix en faisant appel à leur imagination. Un vote a ensuite été effectué pour départager les vainqueurs...



ACCUEILS DE LOISIRS

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Enfants scolarisés de la maternelle (à partir de 3 ans) au CM2. Il permet aux enfants d'être accueillis le mercredi avec possibilité de s'inscrire en journée ou en demi-journée avec ou sans repas.
Ouvert de 7h30 à 18h. Accueils possibles sur 3 pôles : **Matour, Tramayas, Dompierre les Ormes**, les enfants sont ensuite véhiculés sur le site de Matour.

Le retour du soir est aussi possible sur les sites de Dompierre les Ormes et Tramayas **entre 17h30 et 18h.**

ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES

Par respect du rythme de chacun, 3 groupes d'âge sont formés : **3/6 ans, 7/11 ans, 11 ans et +.**

POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS DE LA MATERNELLE (À PARTIR DE 3 ANS) AU CM2

L'accueil de loisirs fonctionne à chaque période de vacances scolaires. Il est organisé sur le site de Matour lors des petites vacances, **à Tramayas et Matour en période estivale. Ouvert de 8h à 18h** (possibilité 18h15 sur demande écrite et justifiée)
Accueils chaque matin et soir sur Matour, Dompierre les Ormes et Tramayas. Puis les enfants sont transportés avec les véhicules du S.E.J vers le lieu de déroulement de l'accueil de loisirs.

Un programme à thème est élaboré à chaque vacances, il est distribué par le biais des écoles en version papier et disponible sur le site internet : www.scmb71.com ou sur demande au SEJ.

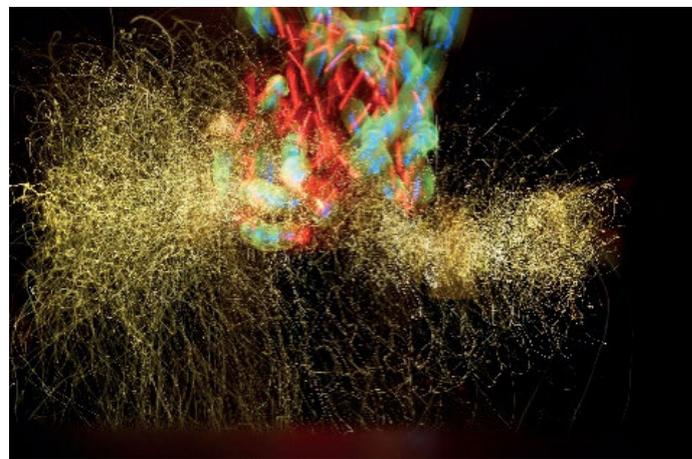
POUR LES COLLÉGIENS

Un programme spécifique pour les jeunes avec des sorties, journée ou demi-journée à thème est proposé à chaque période de vacances. Il est diffusé par mailing par le collège St Cyr Matour et disponible sur le site www.scmb71.com ou au SEJ.



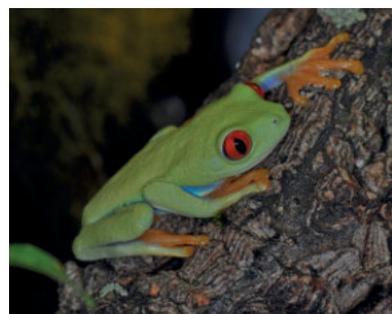
CLICHÉS MAGIQUES

Dans le cadre du thème « **le monde imaginaire et féérique** », les enfants ont réalisé des montages photos guidés par les précieux conseils d'une intervenante Séverine Thevenet.



LES REPTILES S'INVITENT AU CENTRE DE LOISIRS

Les enfants en ont pris plein la vue : découverte et approche d'animaux exotiques : reptiles, caméléons, serpents, phasmes... sous les conseils des soigneurs d'Exo-Fauna de Trivy





ACTION SOCIALE

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La CC SCMB a fait le choix de positionner le CIAS comme une instance d'orientation des actions, de coordination et d'accompagnement des acteurs du territoire. À contrario, le CIAS porte peu d'actions propres en dehors de l'élaboration des dossiers d'aide sociale.

Dans la pratique, le CIAS dans le prolongement de la CC SCMB :

- **Accompagne les communes** en réalisant les dossiers d'aide sociale et en répondant aux demandes de secours d'urgence, de prise en charge en complément du Département,
- **Attribue une aide forfaitaire** et proportionnelle à sa population à chaque commune pour lui permettre de financer ses actions (repas, colis, animations...) à caractère social en direction des aînés, des jeunes, des ménages défavorisés...
- **Etudie tout projet** présenté par une commune pour répondre aux besoins propres à son territoire, à ses souhaits, et aux orientations de l'équipe municipale,
- **Coordonne les échanges avec les assistantes sociales** de la Maison Départementale des Solidarités de Cluny, qui interviennent sur notre secteur,
- **Finance les services portés par Villages Solidaires**, France services et le Centre Social dont les activités sont présentées dans le bulletin communautaire,
- **Soutien plusieurs associations** selon leurs domaines de compétences, leurs projets : MARPA, ADMR, Resto du cœur, ETAP, Foyer socio-éducatif du collège...

Le budget de fonctionnement d'un montant de 90 445,47 € en 2021, financé par le budget général de la Communauté de communes, permet notamment de verser des subventions et participations aux structures suivantes :

- **Association Villages Solidaires** pour France Services, le

Centre Social et la mobilité, 35 000 €

- **ADMR (Tramayes, Dompierre-Gibles, et La Roche Vineuse)**, en fonction de la population desservie, 9 409 €
- **Foyer socio-éducatif du collège, MARPA, ETAP**, 1 000 € chacun,
- **Communes membres**, à raison de 3.50 € par habitant, pour les actions à caractère social qu'elles organisent librement,
- **Fonds de Solidarité Logement (FSL) du Département**, pour le compte des 18 communes, à raison de 0.35 € par habitant, 2 889 € en 2021
- **Interventions ponctuelles**, sur avis et proposition des assistantes sociales ou du FSL et des Maires, 1 000 €.

En 2020, malgré l'impact de la pandémie, différents temps d'échanges et de concertation se sont tenus.

Le jeudi 11 mars dernier, en présence de Monsieur le Procureur de la République du TGIC de Mâcon et de Monsieur le Directeur de cabinet du Préfet de Saône et Loire, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier a été installé. Cette étape importante ouvre la voie pour améliorer l'efficacité collective des acteurs sociaux par la création d'un « espace » de coordination autour des situations complexes et d'un réseau des « Violences Intra Familiale » (VIF).

Thierry IGONNET
Vice-président



Villages Solidaires

entre Charolais et Mâconnais

VILLAGES SOLIDAIRES ? QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une association loi 1901 soutenue par la Communauté de communes Saint-Cyr-Mère-Boëtier, la CAF, la MSA et l'Etat dans le but de développer le lien social, la solidarité et la qualité de vie sur l'ensemble de son territoire.

La Maison de services au public devient France services. On change de logo mais pas de services.

Lors des permanences France services vous trouverez :

- Un interlocuteur tenu à la confidentialité qui vous permet d'accéder aux services de : l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, la CAF, la MSA, Pôle Emploi, le service des impôts des particuliers...
- Des informations et des conseils portant sur la famille, l'emploi, les aides sociales, la mobilité, la retraite, la santé
- Une connexion internet en libre-service (matériel fourni) et une aide à l'utilisation des espaces multimédia personnels (Pôle emploi, Caf, MSA...)

Lieux et horaires

Matour (Maison des Associations – 1^{er} étage) : lundi 14h - 17h30 et jeudi 8h30 - 12h

Pierreclos (Mairie) : mardi 9h - 12h

Dompierre-Les-Ormes (Mairie) : mercredi 8h30 - 12h et jeudi 14h - 17h30

Tramayes (Mairie) : mercredi 14h - 17h30 et vendredi 8h30 - 12h

Le 1^{er} samedi du mois sur rendez-vous dans la mairie de votre commune.

Possibilité de prendre rendez-vous en dehors de ces horaires. La prise de rendez-vous est vivement conseillée

L'ÉQUIPE DE VILLAGES SOLIDAIRES

Lors des permanences, des animations ou encore par téléphone, Agathe Blot, Agnès Olivier, Agnès Gratier et Marie Laudet sont heureuses de vous accueillir pour répondre à vos questionnements, vous accompagner dans vos démarches administratives... N'hésitez pas à les contacter.



Directrice
Agathe BLOT



Chargée d'accueil
et projet numérique
Agnès OLIVIER



Agent d'accueil
Secrétaire comptable
Agnès GRATIER



Référente famille
Marie LAUDET

DES ACTIONS ITINÉRANTES

Toutes nos animations et activités sont itinérantes. Vous souhaitez qu'une de ces animations se déroule dans votre village ? Sollicitez-nous !

- Cafés des parents, ateliers parents enfants, après-midi jeux
- Animations informatiques : initiations, wikipays, cafés informatiques, ateliers tablettes...
- Ateliers seniors avec la Mutualité Française
- Ateliers pour les aidants familiaux
- Permanences administratives France services

D'autres services

- Transsolidaire : Pour vous aider dans vos trajets de la vie quotidienne
- Minibus solidaire entre Matour et Cluny via Tramayes et Dompierre
- Malles de jeux itinérantes dans les bibliothèques de Dompierre, Matour, Trambly et Tramayes
- Tatou : répertoire d'activités et services (parution tous les ans en septembre)
- Accompagnement scolaire SabLiEr : système Local d'échanges
- Jardins partagés à Matour
- L'aide aux projets et initiatives d'habitants et d'associations locales

MOBILITÉ

MINIBUS SOLIDAIRE

Dispositif de transport collectif solidaire pour les adhérents (ouvert à tous) de l'association Villages Solidaires. Il fonctionne grâce à l'engagement de chauffeurs bénévoles. Entre Matour et Cluny via Tramayes ou Dompierre

Deux trajets réguliers par semaine : mercredi après-midi et samedi matin

Pour connaître le calendrier de passage et les horaires : scanner le Qr Code ou vous rendre sur le site internet de villages solidaires, les appeler ou se rendre à une permanence d'accueil.

Avant le trajet :

- Adhérer à l'association (1€ minimum par an)
- Réserver au 06 77 30 29 81
- Signer la charte
- Acheter des tickets : 2€ le trajet soit 4€ l'aller-retour

Prêt du Minibus pour les particuliers et les associations : Villages solidaires met à disposition de tout groupe (particuliers ou associations) de la Communauté de communes, le Minibus Solidaire pour se déplacer dans un rayon de 100 km, quel que soit le motif. Tarif : 0.40 cts du km
Conditions : tous les passagers doivent adhérer à l'association et signer le contrat de prêt.

Pour plus d'informations :

<https://www.scbm71.com/villages-solidaires/se-deplacer>

Villages Solidaires : 06 77 30 29 81

TRANSOLIDAIRE

Pour vous aider dans vos déplacements de la vie quotidienne, ce déplacement, encadré par Villages Solidaires, permet à n'importe quelle personne n'ayant pas de moyen de transport de se déplacer sur un rayon de 50km, quelque soit le motif de déplacement.

Coût : 0,30 cts du km à partir du domicile du bénévole. Un minimum de 5€ peut être demandé par le chauffeur si le trajet est inférieur à 17km aller/retour.

Conditions d'accès : Adhérer à Villages Solidaires (1€ minimum/an), signer la charte du Transolidaire. Les moins de 10 ans doivent être accompagnés et les moins de 18 ans doivent présenter une autorisation parentale écrite.



ARRÊT

MINIBUS

SOLIDAIRE

SUR RÉSERVATION
06 77 30 29 81

**Villages Solidaires**
entre Charolais
et Mâconnais

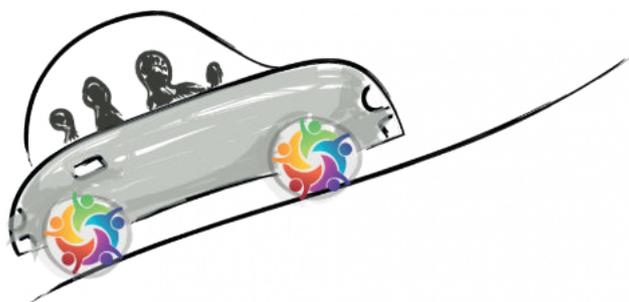

Scanner pour voir
les horaires



Pour plus d'informations :

<https://www.scbm71.com/villages-solidaires/se-deplacer>

Villages Solidaires : 07 72 44 54 16





TOURISME

La Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier intervient à différents niveaux sur ce sujet stratégique pour le développement économique et touristique mais aussi le dynamisme de son territoire

L'Office de Tourisme Intercommunal Verts Vallons de Sud Bourgogne est le « bras armé » de la politique touristique communautaire. À ce titre il reçoit une aide annuelle de 59 000 € à laquelle il convient d'ajouter le reversement intégral de la taxe de séjour, 36 000 € en 2020. Après une fusion réussie, l'OTSI se tourne franchement vers la promotion du territoire qui est une priorité partagée. La CC SCMB salue le travail de Fabienne SAUNIER, la remercie pour son engagement au service de tourisme et lui souhaite pleine réussite pour son nouveau projet.

Randonnée pédestre, investissement et entretien de la signalétique des chemins au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) sont pris en charge par la CC SCMB. Une commission animée par l'OTSI permet de réunir représentants des municipalités et bénévoles pour maintenir la circulation sur les chemins et tendre vers une signalétique « irréprochable ». Vous avez un peu de temps libre, faites-vous connaître auprès de votre Maire !

Voies vertes : en 2020, notre territoire a rejoint le programme de développement des voies vertes du Département de Saône et Loire. En s'appuyant sur le travail de qualité initié par L'Association Voie Verte Cluny - Lac de Saint Point (AVVCLSP), toutes les communes concernées se sont fédérées pour faire des propositions de circuits qui permettront au Département d'engager la 2ème phase d'étude. C'est un enjeu important pour accueillir les touristes mais aussi favoriser les déplacements doux et amener un regain d'intérêt au sein des communes.

Notre Intercommunalité bénéficiera d'une aide exceptionnelle du

programme LEADER pour améliorer la **Signalétique touristique de chaque commune**. C'est donc un budget de 156 000 € financé à 80% qui sera engagé en 2021.

Le site communautaire du « lac de Saint Point » évolue chaque année :

- Le bail emphytéotique du « camping du lac de Saint Point » sera prolongé pour permettre aux locataires d'investir de façon importante et ainsi de développer leur activité ;
- Les jeux seront réhabilités ou partiellement remplacés en 2021 ;
- Le lac a fait l'objet de la réalisation d'un profil de baignade permettant de garantir la qualité de son eau ;
- La CC SCMB entretient des relations constructives et soutient les animations et le travail des « amis du lac » qu'elle remercie pour leur implication bénévole ;

Différentes pistes sont à l'étude pour améliorer l'environnement du lac soumis à une très forte pression due à une intense fréquentation en période estivale.

Assumant ses responsabilités, la CC SCMB a effectué une remise importante sur les locations en lien avec le confinement pour permettre au restaurant « **O berge du lac** » de passer cet épisode difficile.

La commission tourisme renouvelée en 2020 entend bien poursuivre et intensifier les actions initiées pour conforter l'orientation touristique du territoire communautaire.

Thierry IGONNET,
Vice-président



© Pierre-Vincent Cornillon

verts vallons DE SUD BOURGOGNE

OFFICE DU TOURISME SAISON TOURISTIQUE 2021

La saison touristique 2021 s'est déroulée sensiblement comme celle de 2020, avec un nombre de visiteurs étrangers réduits mais, en revanche, avec une fréquentation plus importante des Français et en particulier de nos concitoyens frontaliers de notre département. Les hébergements proposés sur le territoire de la Communauté de communes ont été appréciés grâce à leur confort, à la quiétude de leur environnement, à l'authenticité du cadre de vie, à l'accueil chaleureux de leurs propriétaires.

La variété et la qualité paysagère, l'environnement naturel préservé, le capital patrimonial, l'esprit «terroir» ont été autant d'atouts pour maintenir l'attractivité de notre territoire.

En 2020, les manifestations portées traditionnellement par l'Office de Tourisme, marchés de Noël à Matour et à Tramayes ont dû être annulés. En revanche, le marché du 15 août à Tramayes a pu avoir lieu et a attiré de nombreux visiteurs. Les randonnées estivales nocturnes ont été également annulées.

Cependant, une nouvelle proposition d'activité familiale a vu le jour en juin dernier : un enquête game menant les participants astucieux et débrouillards sur les pentes du Mont Saint Cyr à Montmelard à la découverte d'un fabuleux trésor !

Cette année, les points d'information touristiques saisonniers de Dompierre, Tramayes et Pierreclos ont assuré localement l'accueil et relayé les informations nécessaires au séjour des touristes.

Au siège de Matour, l'embauche depuis 2 ans d'une personne supplémentaire chargée, entre autres, de l'accueil a représenté un renfort appréciable.

Les responsables de l'Office de Tourisme ont également souhaité renouer le lien avec leurs partenaires professionnels du tourisme, associations, bénévoles ... Cette initiative a permis de préciser ce qu'est l'OT Verts Vallons de Sud Bourgogne :

- Un projet de territoire volontariste partagé avec les élus de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier visant le développement touristique et l'attractivité,
- Un accueil ouvert toute l'année à Matour et 3 antennes saisonnières : Dompierre-les-Ormes - Tramayes et Pierreclos - Plus de 7500 visiteurs par an,
- Une boutique de produits du terroir et d'artisanat local à Matour,
- Des manifestations gourmandes et festives : marchés de Noël, marché du 15/08, balades nocturnes estivales, ...,
- Une équipe de salariés et de bénévoles disponibles et à l'écoute,
- Un réseau de plus de 100 prestataires touristiques (hébergeurs, restaurateurs, sites d'activités...) partenaires,
- Un véritable relais de diffusion de votre information : publications papier, site internet, page Facebook, écran dans la vitrine, lettre d'info mensuelle...



- Des ressources à votre disposition : une photothèque à la demande avec des visuels libres de droits, des outils de veille et d'informations, des ateliers numériques...
- Le partage de l'identité d'une destination Sud Bourgogne en partenariat avec les OT de Cluny, Mâcon et Tournus,
- Des services spécifiques proposés aux adhérents : lettre d'information mensuelle (les incontournables – 1800 abonnés), service de réservation en ligne «Weebnb», achat de billetterie en ligne «billetweb», des actions de promotion (les éditions : guide des hébergements et restaurants du territoire, éditions randonnées, carte touristique à l'échelle de la destination Sud Bourgogne ; le nouveau site internet mis en ligne en 2020 ; la présence sur les réseaux sociaux ; la participation au Salon du Randonneur de Lyon malheureusement annulé ces 2 dernières années),

Enfin, depuis février maintenant, l'OT accueille un nouveau responsable en la personne de Francis PHILIBERT en remplacement de Fabienne SAUNIER, qui s'est engagée dans

une reconversion professionnelle dans le commerce après avoir occupé ce poste durant 20 ans. Francis vit à Mâcon, après plusieurs années dans le domaine de la restauration rapide il a effectué une reconversion professionnelle dans le tourisme. Titulaire d'un Master «management des activités touristiques et culturelles» il a exercé à l'OT de Mâcon et au Creusot ainsi qu'au Château de Pierreclos. Compétent et à l'écoute, il saura proposer de nouveaux projets pour l'OT et poursuivre la mission de développement touristique.

Les co-présidents

Jean Paul TIXIER et Jacques VIAL

OFFICE DE TOURISME

VERTS VALLONS DE SUD BOURGOGNE

6 place de l'église - 71520 Matour

Tél. : 03 85 59 72 24 - tourismevertsvallons.com

www.tourismevertsvallons.com





LES ASSOCIATIONS

ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA HAUTE GROSNE

L'École de Musique de la Haute Grosne (EMHG) située à la Maison des Associations de Matour est un acteur incontournable de la vie culturelle de notre Communauté de Communes. Cette année, elle a accueilli 96 élèves.

L'EMHG propose tout au long de l'année scolaire un enseignement musical et instrumental ouvert aux enfants et aux adultes. Les cours d'instrument, individuels ou en petits effectifs, sont complétés par des séances de formation musicale. De l'éveil musical est également proposé aux plus jeunes, tout cela dans une ambiance joyeuse et chaleureuse.

Au cœur d'une pédagogie active et participative, la pratique collective est encouragée à travers des ateliers de musiques actuelles, musique trad' et batucada (orchestre de percussions autour de rythmes d'Amérique latine). Les cours sont assurés du mieux possible pendant les périodes de confinement (visio,

enregistrements) ou de couvre-feu (réorganisation des horaires).

Ces ateliers permettent à l'école d'animer différentes manifestations sur le territoire et même au-delà. Pendant l'été, elle assure la programmation musicale des Marchés des producteurs de Matour, avec 2 soirées scène ouverte auxquelles participent activement les élèves.

L'École de musique dispose dans ses locaux d'une salle de répétition et d'un studio d'enregistrement pour la réalisation de projets musicaux, aussi bien pour des écoles ou des associations que pour des groupes de musique, amateurs ou professionnels.

D'intérêt général, l'école peut recevoir des dons et du mécénat, afin de continuer à développer ses ateliers collectifs et d'acquérir de nouveaux instruments et du matériel pédagogique.

Plus d'informations : <http://www.emhgrosne.fr>

BASKET CLUB MATOUR

La saison 2020 - 2021 aura été une année très particulière. Avec cette pandémie de la Covid 19, nous n'avons pu commencer le championnat en début de saison. L'accès au gymnase nous est interdit depuis de long mois. Et malgré tout, c'est 100 licenciés qui se sont inscrits à notre club.

Nous avons pu reprendre les entraînements en plein air sur les 2 terrains extérieurs au gymnase les samedis jusqu'à au moins fin juin.

Nous n'avons cette saison pas pu organiser nos manifestations qui font vivre le club. La vente de calendriers et la matinée « boudin » n'ont pas eu lieu. Avec ces bénéfices nous avons

l'habitude d'améliorer le quotidien des joueurs avec du matériel, jeu de maillots etc...

Nous espérons tous que l'avenir sera plus propice au retour à la vie normale et que la prochaine saison 2021 - 2022 sera meilleure pour le basket.

Prenez bien soins de vous et de vos proches et à très bientôt sur les terrains de sport.

La présidente : GRIFFON Marie Christine

Tél : 0678977864 / E-mail : bernardgriffon71@aol.com



FOOTBALL CLUB DE DOMPIERRE MATOUR

Le sport amateur et notamment le Football connaît à nouveau une année très compliquée et verra ses différents championnats se terminer sur un goût d'inachevé. Mais l'envie de jouer ensemble reste intacte. **Aujourd'hui, et plus que jamais, place à l'avenir et à la saison qui arrive !**

Le Football Club Dompierre Matour maintient son effectif cette saison à une petite centaine de licenciés et dispose d'un encadrement de qualité pour nos joueurs de demain, avec des éducateurs impliqués et d'expérience.

Les catégories jeunes comptent 4 équipes complètes, avec des enfants motivés et en pleine progression. L'essentiel étant la pratique, le plaisir, la progression du jeu sous ses aspects technique et collectif. Les entraînements sont maintenus les mercredis de 16h30 à 19h en alternance sur les stades de Dompierre et Matour et au gymnase de Matour en période hivernale.

Les deux équipes seniors évoluant dans les championnats D2 et D4 s'entraînent les mardi soir et vendredi soir de 20h à 22h également en alternance sur les stades de Matour et Dompierre.

Le FCDM espère pouvoir reprogrammer ses différentes manifestations cette année, également précieuses pour la vie associative au sein du club.

Vous pouvez nous suivre sur le **site internet du club fc-dompierre-matour.fr** où vous retrouverez en temps réel toutes les actualités et les résumés des rencontres.

À bientôt sur les terrains.



TRAIL DU HAUT CLUNYSOIS

Le trail du haut clunysois depuis 15 ans (2020 était la 15^e édition) organise chaque 3^e samedi d'octobre sa course à pied nature. Si les départs et arrivées avaient toujours lieu ces dernières années à Dompierre les Ormes, la nouvelle équipe composée de plus de 20 membres a décidé de déplacer ceux-ci chaque année dans une commune différente appartenant à la communauté de commune Saint Cyr La Mère Boitier.

2020 c'était la commune de Montmelard qui fut choisie. Pour l'édition 2021, ce sera la commune de Saint Pierre le Vieux.

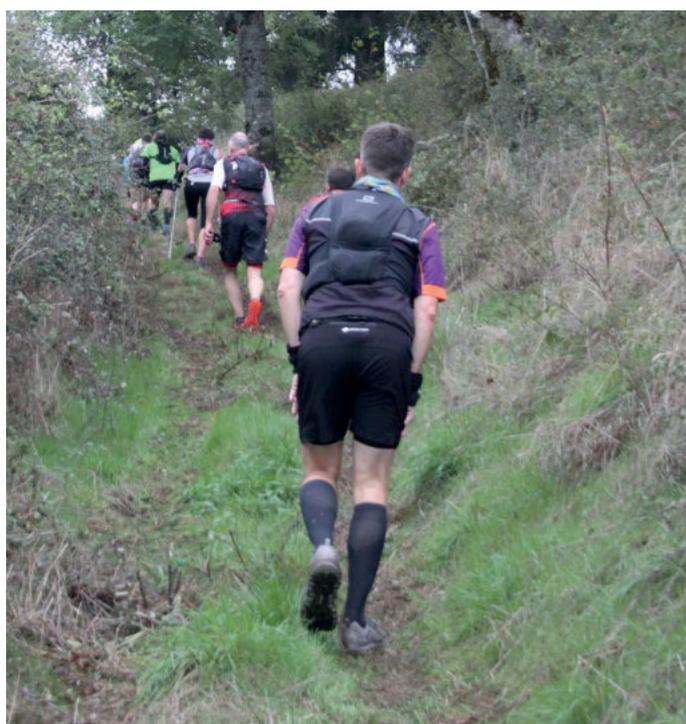
Ainsi cela permet aux concurrents venant de toute la France et des pays limitrophes de découvrir chaque année de nouveaux parcours et ainsi apprécier tout notre beau territoire.

En effet, **le trail du haut clunysois attire aujourd'hui sur ces 5 circuits de 10 km à 70 km près de 600 compétitrices et compétiteurs**, qui d'années en années apprécient l'organisation et les paysages proposés.

Parlons justement de l'organisation qui nécessite la présence de près de **100 bénévoles** recrutés sur les communes traversées qui ne comptent pas leurs temps et leurs efforts afin que le balisage en avant course, l'accueil, les ravitaillements, la signalétique le jour J et le débalisage en après course soient une réussite. **Alors encore mille merci à eux.** Nous devons également remercier les commerçants qui généreusement nous offrent des lots ainsi que la communauté de commune qui nous attribue chaque année une subvention. Il est vrai que l'année 2020 fut compliquée pour tous. Malgré cela l'équipe du THC a tenu bon jusqu'au bout pour l'organisation du trail avec les chartes signées par tous les concurrents et tous les bénévoles, ainsi que des plans d'implantation et de circulation mis en place et tout cela en relation avec la préfecture. En espérant que pour 2021 tout revienne à la normale, **la 16^e édition passera sur de nouvelles communes**

comme Serrières, Pierreclos et passera pour la première fois à la Mère Boitier, en plus des communes de Saint Pierre, Matour, Dompierre, Navour sur Grosne, Saint Point, Tramayes, Saint Léger. Alors comme chaque année le THC sera heureux de compter de nouveaux bénévoles habitants les nouvelles communes traversées ainsi que les communes déjà maintes fois parcourues. L'association apprécie aussi beaucoup les accords de passages que des propriétaires privés nous signent sans rechigner et même parfois avec bonheur car cela permet la réouverture et le nettoyage de sentiers abandonnés. Encore, merci à eux.

Prochaine édition : le 16 octobre 2021 à Saint-Pierre-le-Vieux



L'OUTIL EN MAIN

L'Outil en Main a pour but l'initiation des jeunes dès l'âge de 9 ans, aux métiers manuels, par des gens de métier, artisans ou ouvriers qualifiés, bénévoles à la retraite, avec de vrais outils au sein de vrais ateliers. Il permet aux Hommes et Femmes de métier, riches d'expérience de rester dans "la vie active" en transmettant aux jeunes générations les gestes de leur métier avec un savoir-faire qui ne s'apprend pas dans les livres et l'amour du travail bien fait.

Ces ateliers sont un lieu de rassemblement et d'échange entre jeunes et anciens, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Il a pour but la revalorisation de tous les métiers manuels artisanaux, métiers du bâtiment, métiers du patrimoine tels que : carreleur, charpentier, couvreur, maçon, métallier, mosaïste, plombier, tailleur de pierre, métiers d'art ...

L'Outil en main St Cyr Mère Boitier, souhaite accueillir les enfants les mercredi après-midi et permettre aux enfants de découvrir une douzaine de métiers en passant 3 semaines avec chaque professionnel et en réalisant un objet propre à chaque métier.



Renseignements : Élodie 06.48.29.86.29 / E-mail : oem.

stcymereboitier@gmail.com

www.loutilenmain.fr

Facebook : l'Outil en main Saint-Cyr-Mère-Boitier

ARTS, SITES & TRADITIONS DE MEULIN

L'association, créée en 2013, après la désacralisation de l'église de Meulin, veille à la sauvegarde de ce bâtiment d'art roman, au charme particulier, cher au cœur des habitants du village.

Un bail emphytéotique et une convention de mise à disposition signés avec la municipalité de Dompierre, propriétaire de l'édifice, ont défini rôles et responsabilités de chacun. À terme, ce lieu atypique, aura vocation à devenir un espace culturel, largement ouvert aux rencontres et expositions.

Une équipe de bénévoles motivés, conseillée par des spécialistes (CEP de St Christophe en Brionnais) a procédé au démontage des bancs, très abimés, ainsi que des deux autels latéraux. Après le piquage des murs, la réfection des soubassements a été réalisée. La chaire en bon état, sera conservée et probablement déplacée.

Des diagnostics exécutés par un professionnel ont révélé des traces de peintures anciennes confortant les responsables dans leur démarche de sauvegarde et de mise en valeur.

En 2020, afin de ne pas mettre les bénévoles en danger en travaillant dans un espace clos, la réfection du lavoir, en très mauvais état a été entreprise. Le tout, rendu possible par l'absence d'eau due à la sécheresse, le réservoir a été complètement décaissé, puis reconstruit, les murs de soutènement jointés et rehaussés. Evacuation et déversoir d'arrivée d'eau ont été refaits, jusqu'à la remise en eau début Octobre. Satisfaction pour la petite équipe ! tout fonctionne !!!! ne reste plus qu'à poser le plan incliné de dalles offertes par la commune et les pavés décoratifs au sol.

L'association a dû renoncer à ces deux manifestations en 2020 : La randonnée de printemps en Mars et les illuminations fin Novembre, ainsi que la rando du 21 Mars 2021, nous privant ainsi de substantielles rentrées d'argent.

Mais tous espèrent des jours meilleurs ou il sera enfin possible de nous retrouver et de mener à bien ce vaste projet de restauration.

Griffon Bernadette Co-présidente



A colorful promotional poster for 'Les Nuits Musicales de Trivy' 2021. The poster features a collage of images of musicians and text announcing various events. At the top left, there is a logo for 'Les Nuits Musicales de Trivy' with the website 'www.jazintrivy.fr'. The main text reads '2020 EST MORT... VIVE 2021 !' followed by 'Suite à la situation sanitaire, l'offre culturelle est à l'arrêt avec l'annulation de la plupart des festivals. L'espoir, l'espérance : assurer la future programmation...'. The poster lists several events: 'la nuit du blues' on 23 avril, 'Gas Blues Band' on 11 juin, 'les RAPETOUS les pistoléros de la guitare' on 11 juin, 'KING COOL CATS la NUIT NEW ORLEANS' on 10 septembre, and 'EVAN CHRISTOPHER FABRICE EULRY l'extra-terrestre' on 15 octobre. At the bottom, a yellow banner reads 'L'association LES NUITS MUSICALES de TRIVY remercie la communauté de communes ST CYR - LA MÈRE BOITIER pour son soutien et sa participation.'

LE SCOT

Quels logements pour demain ? Quelle place pour l'activité économique ? Quel avenir pour l'agriculture ? Comment préserver nos paysages ? Comment s'adapter au changement climatique ? Pour répondre à ces questions, le PETR Mâconnais Sud Bourgogne élabore actuellement un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

qui organisera l'avenir du territoire pour les 20 prochaines années. Une grande concertation est en cours pour associer toutes les forces vives du territoire à la réflexion...

<https://www.maconnais-sud-bourgogne.fr>

Schéma de Cohérence Territoriale RENDEZ-VOUS CITOYEN

DONNEZ VOTRE AVIS SUR DEMAIN !

14 SEPTEMBRE
18h

Salleballard
Charnay-lès-Macon

Informations: 03.85.20.91.10

www.maconnais-sud-bourgogne.fr



Avec la Communauté de communes



JE DÉCOUVRE ET JE SOUTIENS
les commerçants de mon territoire



Acheter
& consommer
LOCAL

www.acheterlocal-scmb71.com

Un site **100% local**,
qui regroupe
tous les commerces,
restaurateurs et producteurs
du territoire.

Vous trouverez toutes les coordonnées et informations utiles sur notre carte interactive, ainsi que des boutiques en ligne.

**SAINT
CYR
MERE
BOITIER**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENTRE CHAROLAIS ET MACONNAIS

Pour plus d'informations :
www.scmb71.com

